

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 92 (1966)  
**Heft:** 20

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

## ORGANE OFFICIEL

de la Société suisse des ingénieurs et des architectes  
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (SVIA)  
de la Section genevoise de la SIA  
de l'Association des anciens élèves de l'EPUL (Ecole polytechnique  
de l'Université de Lausanne)  
et des Groupes romands des anciens élèves de l'EPF (Ecole poly-  
technique fédérale de Zurich)

## COMITÉ DE PATRONAGE

Président: E. Martin, arch. à Genève  
Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne  
Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève

### Membres:

Fribourg: H. Gicot, ing.; M. Waeber, arch.  
Genève: G. Bovet, ing.; Cl. Grosgrin, arch.; J.-C. Ott, ing.  
Neuchâtel: J. Béguin, arch.; M. Chevalier, ing.  
Valais: G. de Kalbermatten, ing.; D. Burgener, arch.  
Vaud: A. Chevalley, ing.; A. Gardel, ing.;  
M. Renaud, ing.; J.-P. Vouga, arch.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

de la Société anonyme du « Bulletin technique »

Président: D. Bonnard, ing.

Membres: Ed. Bourquin, ing.; G. Bovet, ing.; M. Bridel; J. Favre,  
arch.; A. Robert, ing.; J.-P. Stucky, ing.

Adresse: Avenue de la Gare 10, 1000 Lausanne

## RÉDACTION

D. Bonnard, E. Schnitzler, S. Rieben, ingénieurs; M. Bevilacqua,  
architecte

Rédaction et Editions de la S.A. du « Bulletin technique »

Tirés à part, renseignements

Avenue de Cour 27, 1000 Lausanne

## ABONNEMENTS

|                          |        |          |          |          |
|--------------------------|--------|----------|----------|----------|
| 1 an . . . . .           | Suisse | Fr. 40.— | Etranger | Fr. 44.— |
| Sociétaires . . . . .    | »      | » 33.—   | »        | »        |
| Prix du numéro . . . . . | »      | » 2.—    | »        | » 2.50   |

Chèques postaux: « Bulletin technique de la Suisse romande »,  
N° 10 - 5775, Lausanne

Adresser toutes communications concernant abonnement, vente au  
numéro, changement d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie  
La Concorde, Terreaux 29, 1000 Lausanne

## ANNONCES

Tarif des annonces:

|                    |           |
|--------------------|-----------|
| 1/1 page . . . . . | Fr. 423.— |
| 1/2 » . . . . .    | » 220.—   |
| 1/4 » . . . . .    | » 112.—   |
| 1/8 » . . . . .    | » 57.—    |

Adresse: Annonces Suisses S.A.

Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26, 1000 Lausanne et succursales



## SOMMAIRE

L'aménagement de la place Chauderon à Lausanne, par François Guisan, ingénieur.

Bibliographie. — Les congrès. — Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Documentation générale. — Documentation du bâtiment. — Informations diverses.

## L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE CHAUDERON À LAUSANNE

par FRANÇOIS GUISAN, ingénieur, associé-copropriétaire de Bonnard & Gardel, ingénieurs-conseil, à Lausanne

Les autorités communales de Lausanne, désirant améliorer la pénétration dans le centre de cette ville et en même temps dégager l'un de ses carrefours les plus encombrés, ont décidé de transformer la place Chauderon en permettant au trafic automobile de traverser cette dernière sur plusieurs niveaux. Dans ce but, elles ont décidé, en première étape, l'aménagement d'un tunnel routier, dont elles ont étudié et fixé les caractéristiques principales du tracé, et de deux passages souterrains pour piétons. Le tunnel routier, qui permet la traversée dans les sens Renens-Lausanne et Lausanne-Renens, comporte une bifurcation en direction d'Echallens. Cette dernière ne pourra cependant être mise en service qu'ultérieurement, l'aménagement définitif de la sortie sur l'avenue d'Echallens étant actuellement rendu impossible par la présence de la gare du chemin de fer LEB, dont le déplacement est projeté pour être réalisé dans quelques années.

Ultérieurement aussi, il est prévu de compléter les aménagements décrits ci-dessous par une traversée en viaduc sur l'axe nord-sud.

## Dispositions de génie civil

### I. Description du projet (fig. 1 et 2)

En plan, l'ouvrage principal, le tunnel routier proprement dit, a la forme d'un Y, dont le tronc comporte trois voies, soit deux dans le sens est-ouest et une dans le sens inverse, l'accès est se faisant par une trémie située approximativement au sud de la place Chauderon; la branche principale au sud débouche dans l'avenue de Morges et possède deux voies de sens opposés; la branche nord débouche dans l'avenue d'Echallens et comptera, lorsqu'elle pourra être réalisée, une seule voie dans la direction Lausanne-Echallens.

Les emplacements des ouvrages d'entrée — trémies — (fig. 3 et 4) étant imposés par la présence d'immeubles à préserver dans le secteur intéressé, ont une conséquence sensible sur le profil en long de l'ouvrage. En effet, il était nécessaire de pouvoir disposer, en surface, et de part et d'autre de chaque trémie, d'au moins deux voies de circulation. Cela dictait donc non seulement la fixation de l'emplacement de ces trémies à des endroits où l'on disposerait d'une largeur suffisante,